Nations Unies A/C.2/58/SR.23

# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2003
Français
Original: anglais

## Deuxième Commission

**Compte rendu analytique de la 23e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 novembre 2003, à 10 heures

*Président :* M. Chowdhury . . . . . (Bangladesh)

## Sommaire

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

a) Commerce international et développement

g) Produits de base

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-59288 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique**

**a) Commerce international et développement** (A/58/15 (Part I-V), A/58/154, 204, 301 et 414 et A/C.2/58/9)

**g) Produits de base** (A/58/204 et 401)

1. **Le Président** invite le Président de l'Assemblée générale à faire part à la Commission, en vertu du point 91 g) de l'ordre du jour et conformément à la résolution 58/2 de l'Assemblée générale, des résultats de la réunion du Groupe à composition non limitée sur les produits de base, qui s'est tenue le 27 octobre 2003.

2. **M. Hunte** (Sainte-Lucie), Président de l'Assemblée générale, indique que le rapport des personnalités ayant participé à la Réunion sur les questions relatives aux produits de base (A/58/401) et le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquantième session (58/15 (part V)) ont très utilement contribué aux délibérations du Groupe à composition non limitée; dans ses remarques introductives lors de la réunion, le Président de la Deuxième Commission a souligné le lien existant entre les délibérations et le point 91 g).

3. La Réunion de personnalités a formulé 15 recommandations pour le court, le moyen et le long terme, dont cinq recommandations prioritaires, énoncées au paragraphe 5 du rapport. Il est ressorti de la discussion que la question des produits de base est à la fois nouvelle et ancienne. Le Groupe à composition non limitée a souligné la dépendance « ancienne » d'un grand nombre de pays en développement à l'égard de quelques produits de base et l'incidence majeure de la performance des marchés des produits de base sur la situation économique de ces pays. Il est de la plus haute importance de redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes associés aux marchés des produits de base : l'amélioration de la compétitivité et une plus grande participation aux filières mondiales d'approvisionnement sont essentielles.

4. Huit éléments « nouveaux » ont été mis en évidence. Premièrement, les produits de base et le développement durable : un nouveau régime pour les pays tributaires des produits de base est indispensable au développement durable. Deuxièmement, les produits de base et les objectifs du Millénaire pour le développement : la réalisation de ces objectifs demeure problématique compte tenu de la dépendance excessive de certains pays à l'égard d'un seul produit d'exportation. Troisièmement, les produits de base et la diminution des participants aux marchés : le nombre de participants aux marchés des produits de base de la plupart des pays en développement a fortement baissé, avec un renforcement correspondant de la position des sociétés multinationales. Quatrièmement, les produits de base et les pays pauvres très endettés (PPTE) : l'Initiative en faveur de l'allégement de la dette des PPTE dépend de façon cruciale de prévisions exactes des recettes nationales tirées des exportations de produits de base. Cinquièmement, les produits de base et l'OMC : Le programme de travail de Doha ne contient qu'un seul paragraphe sur les produits de base et la Conférence ministérielle de Cancún n'a examiné expressément qu'un seul produit de base – le coton. Sixièmement, les produits de base et les vulnérabilités : le Conseil économique et social s'emploie à définir les vulnérabilités, dont l'une des principales pourrait être la vulnérabilité face aux réalités structurelles des marchés des produits de base. Septièmement, les produits de base des petits États en développement insulaires : la dépendance d'un grand nombre de ces États à l'égard de l'exportation d'un seul produit de base est un facteur déterminant. Enfin, huitièmement, les nouveaux produits de base : on peut maintenir inclure dans les « produits de base » des produits et des services industriels, comme les puces d'ordinateur et les prestataires de services liés aux produits.

5. Le Groupe à composition non limitée a aussi indiqué la nouvelle forme que pourrait revêtir la coopération intergouvernementale pour répondre aux enjeux, en notant que les pays en développement ne peuvent résoudre seuls les problèmes découlant des dysfonctionnements des marchés mondiaux et que des solutions viables exigent une action des pays considérés individuellement et une action conjointe des consommateurs et des producteurs. Parmi les propositions d'actions futures figurent l'implication de diverses organisations internationales : l'OMC devrait reprendre les négociations de Doha et accorder une attention particulière au coton et aux autres produits de base; le FMI devrait prendre en compte les liens entre les programmes d'ajustement structurel et les produits de base; la CNUCED devrait examiner la nécessité de renforcer les initiatives de création de capacités et les interrelations entre le développement national et le marché mondial et établir de nouveaux partenariats

entre les diverses parties prenantes; dans la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, la question de la dépendance à l'égard des produits de base devrait être prise en considération; et les problèmes relatifs aux produits de base devraient être couverts dans les travaux entrepris au titre du Pacte mondial entre les Nations Unies et les différentes sociétés productrices de produits de base et leurs associations commerciales.

6. Le Groupe à composition limitée a souligné que davantage de ressources doivent être allouées aux travaux sur les produits de base et que la visibilité de la question doit être améliorée. La mise en oeuvre d'un programme d'action complet par toutes les parties revêt une importance critique à cet égard. C'est maintenant à la Deuxième Commission qu'il appartient d'essayer de traduire les conclusions du Groupe en une résolution susceptible d'être appliquée.

7. **M. Ricupero** (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/58/414) et la note du Secrétaire général transmettant le rapport des personnalités ayant participé à la Réunion sur les questions relatives aux produits de base (A/58/401), souligne que les flux commerciaux entre pays développés et pays en développement gagnent en importance, avec pour conséquence un renforcement du rôle des pays en développement dans le commerce mondial et le développement économique durable. Cette évolution ressort à l'évidence de la capacité de résistance accrue dont font preuve les économies asiatiques face aux chocs extérieurs, bien que plusieurs de ces économies bénéficient de la demande d'importations de certains pays développés. L'Asie a des bases macroéconomiques saines et a renforcé ses échanges intracontinentaux, la Chine devenant un débouché majeur pour les exportations des autres pays asiatiques et un moteur de croissance en Asie. Cependant, des problèmes demeurent compte tenu de l'absence de cohérence entre le système commercial mondial et le système monétaire et financier : le système commercial ne peut à lui seul résoudre les problèmes du système économique.

8. L'enseignement important à tirer est l'interdépendance croissante entre pays développés et pays en développement. En 2001, les pays en développement ont compté sur les marchés des pays développés pour environ 57 % de leurs exportations, alors que, dans le même temps, ils ont représenté 48 % des exportations japonaises et 43 % environ des exportations en provenance des États-Unis. La Conférence à haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir à Marrakech en décembre, sera très importante à cet égard. Le système commercial multilatéral est nécessaire pour protéger les pays en développement, mais il influe aussi sur les choix cruciaux en matière de politique de développement, compte tenu de son imbrication délibérément plus étroite avec d'autres domaines. Le fait que les pays en développement participent à des accords commerciaux régionaux et bilatéraux ne réduit pas pour eux l'importance du système multilatéral, qui est le seul garant d'une réelle convergence vers un système ouvert et non discriminatoire.

9. Le système commercial multilatéral est aussi nécessaire aux pays développés à de nombreux égards. Même si les pays en développement n'existaient pas, ils auraient besoin de ce système, et en particulier de son mécanisme de règlement des différends. Ce n'est que dans le cadre multilatéral que les pays industriels ont pu atteindre des objectifs importants, comme l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

10. Quelles que soient les frustrations ressenties par les membres de l'OMC face aux progrès insuffisants du programme de travail de Doha, toutes les mesures raisonnables doivent néanmoins être prises pour soutenir le système commercial multilatéral. Doha a marqué une étape dans l'évolution du système : pour la première fois depuis les années 70, l'engagement express a été pris de placer le développement au coeur des efforts et d'agir loyalement à l'égard des participants au commerce mondial se trouvant dans une position peu favorable. Tous les pays ont intérêt à ce que le programme soit un succès. C'est ce qui rend les enjeux des négociations si élevés.

11. L'aboutissement des négociations est certainement dans l'intérêt des pays développés. Alors que la croissance de la demande est appelée à se stabiliser dans certains d'entre eux, il existe dans les pays en développement une vaste réserve de demande insatisfaite qui pourrait donner une impulsion exponentielle à la croissance du commerce international. Mais il faut pour cela que la communauté internationale réalise des investissements importants dans les pays en développement pour permettre à ces

pays d'atteindre une masse critique de développement. C'est la principale question qui a été examinée par la CNUCED dans le cadre des préparatifs de la prochaine session de la Conférence; les négociations commerciales et les contraintes de l'offre doivent être examinées parallèlement. S'il est mis en oeuvre, le programme de travail de Doha permettra de mettre en place des éléments nécessaires pour établir le système commercial multilatéral non discriminatoire demandé dans la Déclaration du Millénaire.

12. Étant donné que chacun a beaucoup à perdre si le programme de travail échoue, il serait prudent de considérer les résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC non comme un objectif manqué, mais comme une occasion offerte de dresser un bilan. M. Ricupero souligne la nécessité de faire face aux contraintes de l'offre et de fournir une aide solide aux pays en développement dans la diversification de leurs capacités de production. Il est convaincu que la réticence de plusieurs pays à participer pleinement aux négociations tient au fait qu'ils se sont rendu compte qu'ils ne sont pas compétitifs, qu'ils n'ont pas de chances de modifier la situation à court terme et qu'ils ne voient donc pas comment des négociations commerciales peuvent résoudre leurs problèmes.

13. Enfin, M. Ricupero indique que la CNUCED est attachée au système commercial multilatéral et que, compte tenu de ses recherches et de ses analyses, de sa volonté de dégager un consensus au niveau intergouvernemental et de ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, elle pourrait jouer un rôle complémentaire par rapport au programme de Doha pour le développement.

14. **M. Sha** Zukang (Président de la cinquantième session du Conseil du commerce et du développement), faisant brièvement référence au rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa treizième session exécutive [A/58/15 (Part I)], signale que le Conseil s'est surtout attaché à déterminer les principales possibilités d'amélioration de la stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté dans les PMA. En particulier, il a reconnu que ces pays doivent, avec l'aide des partenaires en matière de développement, prendre en compte les orientations de politique générale recommandées dans le Rapport 2002 sur les pays les moins avancés. Il a aussi souligné combien il importait de soutenir au niveau international les efforts faits au niveau national pour améliorer les capacités d'approvisionnement et rationaliser l'offre.

15. Présentant le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquantième session [A/58/15 (Part V)], M. Sha Zukang indique que le Conseil a examiné les conséquences de la conjoncture économique mondiale actuelle et les perspectives à court terme. Au titre du point 3 du l'ordre du jour, il a analysé les activités entreprises par la CNUCED en faveur des pays les moins avancés et l'incidence escomptée des initiatives récentes dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés. Pour ce qui est du développement économique de l'Afrique, le Conseil a noté que la part de la région dans le commerce international a diminué ces vingt dernières années pour revenir à seulement 2 %. Il a aussi réfléchi aux facteurs responsables de ce recul et a demandé au secrétariat de la CNUCED de mettre en évidence les possibilités d'une nouvelle expansion du commerce intrarégional. Il a conclu que les efforts entrepris dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) doivent être complétés par des améliorations dans l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et par la fourniture de ressources supplémentaires pour combler la pénurie d'investissements.

16. Le Conseil a aussi passé en revue les évolutions et les problèmes concernant le programme de travail post-Doha, notamment les résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, dont il est fait état dans le document TD/B/50/8. Les délégations sont convenues que seul le système commercial multilatéral est à même de favoriser la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, mais que le commerce et les négociations commerciales ne doivent pas détourner l'attention des problèmes de développement urgents.

17. Le Conseil a pris note du rapport des personnalités ayant participé à la Réunion sur les questions relatives aux produits de base (A/58/401) et l'a transmis à l'Assemblée générale pour examen, a adopté une décision contenant la nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED et a pris note d'un rapport du Secrétariat de la CNUCED examinant l'incidence des trois dernières années de dégradation sur l'économie palestinienne dévastée par la guerre.

18. Pour ce qui est des préparatifs de la onzième session de la Conférence sur le commerce et le

développement, le Conseil a établi un Comité préparatoire à composition non limitée. Ce dernier a déjà tenu sa première réunion et des consultations ont maintenant lieu avec des groupes régionaux dans la perspective d'une session de réflexion qui commencera le 7 novembre. Durant le processus préparatoire et la Conférence elle-même, plusieurs événements parallèles seront organisés, notamment un Forum devant permettre à la société civile de faire connaître ses vues.

19. **M. Chowdhury** (Sous-Secrétaire général et Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) considère que les évolutions que connaît le régime commercial international sont déterminantes pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ce qui s'est passé lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Cancún, ne doit pas être considéré comme irrémédiable. Un des aspects positifs de cette réunion a été l'émergence de plusieurs alliances et coalitions entre pays en développement. Un autre a été l'activisme de la société civile, des parlementaires et des médias, du Nord et du Sud, qui ont ajouté une nouvelle dimension aux négociations commerciales multilatérales. Il faut aussi prêter attention à l'ensemble complet de propositions spécifiques soumises par les pays en développement, y compris le Groupe africain et les pays les moins avancés, pour renforcer le traitement spécial et différencié et le rendre opérationnel.

20. Pour relancer le cycle de négociations commerciales de Doha, il faut que soient expressément reconnues les dimensions sociales, économiques et politiques de la question de l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays les plus vulnérables. L'accès aux marchés est aussi important pour les pays les moins avancés. Le Bureau du Haut Représentant se félicite de l'initiative « Tout sauf des armes » de l'Union européenne et de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Le délai d'application de cette loi doit être prolongé de façon à donner au programme une plus grande stabilité et certitude. Les efforts faits par le Japon pour assurer l'accès aux marchés à presque tous les produits des pays les moins avancés méritent aussi d'être notés.

21. Les facteurs empêchant les pays les moins avancés de tirer pleinement pari des préférences en matière d'accès aux marchés accordées par les pays de la Quadrilatérale (Canada, Union européenne, Japon et États-Unis), sont non seulement l'insuffisance des capacités nationales, mais aussi l'application d'obstacles non tarifaires et de normes sanitaires et phytosanitaires strictes, la complexité des règles d'origine et l'octroi par les pays développés de subventions nationales à leurs producteurs.

22. Une autre question préoccupant sérieusement son Bureau est celle des réseaux de transit et des infrastructures de transport nécessaires au commerce et au développement des pays en développement sans littoral. Le Programme d'action d'Almaty, adopté récemment, essaie de trouver une solution pratique et directe à ces problèmes. La position commune adoptée par les pays en développement sans littoral à Cancún a beaucoup contribué à actualiser la question de l'accès aux marchés de leurs produits.

23. Pour ce qui est des petits États insulaires en développement, leurs perspectives en matière de commerce et de développement au niveau international se heurtent à des obstacles véritablement considérables. L'octroi d'un traitement spécial et différencié à ces pays, en particulier d'un accès préférentiel aux marchés pour leurs produits, est indispensable.

24. Pour les pays les plus vulnérables, la transparence et une participation accrue au processus de décision sont impératives. L'accession du Cambodge et du Népal à l'OMC, les deux premiers pays les moins avancés à devenir membres, est un premier pas important vers l'universalité de l'Organisation. Pour les autres pays les moins avancés engagés sur la voie de l'accession, l'application rigoureuse de la décision définissant les principes de leur entrée est essentielle.

25. La question des produits de base est cruciale pour le commerce et le développement des groupes les plus vulnérables de pays. L'incidence négative de l'effondrement des prix de ces produits sur les pays pauvres très endettés et sur les efforts de diversification des pays les moins avancés mérite d'être étudiée attentivement. À cet égard, M. Chowdhury regrette profondément que le rapport des personnalités ayant participé à la Réunion sur les questions relatives aux produits de base (A/58/401) ne fasse pas état du tout des problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces pays souhaiteraient des

explications à cet égard. Cette omission flagrante doit être rectifiée. En étudiant les possibilités d'un nouveau partenariat entre les gouvernements, les entreprises privées, les associations de producteurs et de négociants, la société civile et les organisations internationales dans le domaine des produits de base, la CNUCED doit prêter une attention particulière à la situation de ces pays.

26. M. Chowdhury félicite la CNUCED des délibérations engagées par le Conseil du commerce et du développement dans le sillage de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC sur les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés. Le programme de travail de Doha doit maintenant être poursuivi avec une vigueur renouvelée. Le Fonds commun pour les produits de base doit recevoir davantage de ressources de façon à pouvoir accroître l'appui très utile qu'il fournit aux pays les plus vulnérables.

27. La onzième session de la Conférence sur le commerce et le développement (CNUCED XI) est une occasion importante de réfléchir aux problèmes intéressant le commerce et le développement. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doivent bien se préparer de façon à faire entendre leurs voix lors de cette réunion. La Conférence devrait envisager sérieusement des mesures concrètes pour l'expansion des possibilités commerciales Sud-Sud afin d'assurer des débouchés aux produits de ces pays. La confiance dans le système commercial multilatéral peut être renforcée si les préoccupations et les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement sont dûment pris en compte.

28. **M. Kinniburgh** (Directeur, Bureau des politiques et de la planification du développement, Département des affaires économiques et sociales) présentant le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées comme moyen de pression politique et économique sur les pays en développement (A/58/301), indique que ce rapport contient les réponses des États Membres à une note verbale du Secrétaire général demandant leurs point de vue sur la question. La plupart des États ont considéré que l'utilisation de ces mesures était incompatible avec divers aspects du droit international et d'autres aspects de la coopération internationale et certains gouvernements ont donné des exemples spécifiques de l'application de telles mesures à leur encontre, décrivant l'incidence négative qu'elles ont eue sur leur économie.

29. **M. Benmellouk** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, considère que l'échec de la Conférence ministérielle de Cancún met en évidence la nécessité d'un système commercial multilatéral équilibré tenant compte des intérêts de tous les pays. Les pays développés doivent assumer leur part de responsabilité pour la reprise des négociations multilatérales à l'OMC. Ils ne peuvent continuer à réclamer la libéralisation du commerce au Sud si, dans le même temps, ils refusent d'ouvrir leurs marchés aux pays en développement. La situation scandaleuse concernant le coton montre que les politiques des pays développés sont incompatibles avec les engagements qu'ils ont pris lors de plusieurs conférences tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies y compris la Conférence de Monterrey et la Conférence de Johannesburg. Les pays en développement, dont les économies dépendent d'un ou deux produits d'exportation, se trouvent pris dans un cercle vicieux qui peut nuire à leurs efforts de développement; ils perdent des recettes parce qu'ils ne peuvent accroître leurs exportations et, en conséquence, ne sont pas en mesure d'accroître leurs importations ou de rembourser leurs dettes. L'ensemble de l'économie mondiale souffre des subventions et du protectionnisme des pays développés.

30. L'échec peut être attribué à divers facteurs, y compris le non-respect des délais fixés pour le programme de travail de Doha, l'absence de toute prise en compte sérieuse des questions de développement, l'impuissance à assurer l'application des Accords de Marrakech, le manque de progrès dans les négociations agricoles et l'absence de consensus sur le traitement spécial et différencié. La réticence des pays développés à respecter leur engagement d'accorder une attention prioritaire aux intérêts des pays en développement menace le système commercial multilatéral.

31. Il importe d'évaluer les résultats de Cancún. Tous les membres de l'OMC doivent redoubler d'efforts pour surmonter leurs divergences et oeuvrer au renforcement du système commercial multilatéral. La communauté internationale doit tirer parti de tous les progrès qu'elle a faits jusqu'ici, en particulier en ce qui concerne la déclaration sur l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au

commerce et la santé publique, les modalités du traitement spécial pour les pays les moins avancés dans les négociations sur les services et l'adoption de directives pour l'accession des pays les moins avancés à l'OMC. L'objectif essentiel doit être d'arriver à un résultat équilibré dans chaque secteur de façon à prendre en compte les intérêts de tous les pays.

32. Le succès des négociations post-Cancún dépendra dans une large mesure de l'aptitude des pays membres à donner du sens au concept de développement adopté à Doha. Il faudra pour cela, entre autres, trouver une solution rapide aux problèmes et aux difficultés rencontrées dans l'application de certains des Accords de Marrakech, comme convenu à Doha; procéder à un réexamen des règles applicables au traitement spécial et différencié; accélérer les négociations sur l'agriculture afin d'améliorer l'accès aux marchés et éliminer toutes les formes d'aide à l'exportation et de soutien à l'agriculture nationale. Il faudra aussi mettre en oeuvre dans son intégralité l'accord sur les textiles et l'habillement; réduire et éliminer les crêtes tarifaires; étudier les possibilités d'une meilleure intégration des politiques monétaires, financières, commerciales et technologiques en faveur du développement; fournir une assistance technique spécifique aux pays en développement pour renforcer leurs capacités de production et d'exportation et compenser l'érosion des préférences tarifaires; réfléchir attentivement à tous les aspects intéressant les produits de base dans le cadre des négociations, tout en tenant compte du travail réalisé par la CNUCED dans ce domaine ainsi que du rapport des personnalités; et répondre de manière efficace à l'Initiative sur le coton proposée par certains pays africains.

33. Pour ce qui est de la question des produits de base, M. Benmellouk fait remarquer que plus de 30 pays en développement, notamment plusieurs pays parmi les moins avancés, sont tributaires d'un seul produit pour la majeure partie de leurs recettes d'exportation en devises. À cet égard, il regrette la baisse des prix de ces produits, qui complique les autres problèmes. Cette baisse découle essentiellement de la surproduction d'origine structurelle observée dans les pays du Nord, où l'agriculture est fortement subventionnée. Cette situation bénéficie à 3 % de la population des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aux multinationales des pays développés dans le secteur du traitement des produits de base, mais a des incidences très négatives sur les millions de petits agriculteurs du Sud dont les revenus dépendent de ces produits. Une meilleure gestion du secteur des produits de base, dont les trois quarts de la population rurale dépendent, est donc indispensable à l'élimination de la pauvreté.

34. Il est essentiel de soutenir toutes les initiatives susceptibles d'améliorer la situation des pays exportateurs de produits de base. Il pourrait s'agir notamment d'une réduction considérable des subventions octroyées dans les pays développés, d'une amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement; de la fourniture d'une aide financière et technique aux efforts de diversification et d'un soutien aux projets visant à améliorer la qualité et la commercialisation des produits de base. L'OMC ne peut continuer à ignorer le secteur des produits de base. Enfin, M. Benmellouk se dit préoccupé par le fait que la plupart des pays développés ont décidé de ne pas participer au débat de la réunion en cours. Le refus de participer au débat et au dialogue interactif est un sujet de grave préoccupation, car le Groupe des 77 et la Chine considèrent comme prioritaire le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique.

35. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire Lao), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, souligne que le Programme d'action d'Almaty a, entre autres choses, instauré une approche visant à améliorer la situation des pays en développement sans littoral dans le domaine des échanges en simplifiant et en normalisant les normes et procédures commerciales et douanières. Les négociations se tenant actuellement à l'OMC sur l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles devraient accorder une attention particulière aux produits en provenance de ces pays. La réunion tenue récemment par l'OMC à Cancún a donné aux pays en développement sans littoral la possibilité d'arriver à une position commune dans les négociations commerciales sur la base du Programme d'action d'Almaty. De fait, les Ministres des 29 pays en développement sans littoral ont publié un communiqué commun en cinq points appelant l'attention sur leurs besoins particuliers.

36. Notant que les priorités des pays en développement sans littoral sont la facilitation des échanges et l'accès préférentiel aux marchés de leurs produits, M. Kittikhoun souhaite que s'établisse une

coopération plus étroite avec la communauté internationale, en particulier les membres de l'OMC. Le Groupe des pays en développement sans littoral espère que les négociations à l'OMC reprendront aussitôt que possible. Proclamer que le commerce est un moteur du développement ne veut pas dire grand-chose sans un système commercial international ouvert, équitable et fondé sur des règles. La CNUCED et l'OMC doivent davantage contribuer à l'efficacité des préférences en matière d'accès aux marchés afin que le commerce puisse être un instrument de lutte contre la pauvreté. Le Groupe des pays en développement sans littoral apprécie les activités de coopération technique proposées par la CNUCED pour ces pays et espère que la CNUCED continuera de disposer de ressources suffisantes pour mener à bien son programme de travail.

37. **M. Huang** Xueqi (Chine) fait part de sa préoccupation face à la montée du protectionnisme international, à la recrudescence des tensions entre les grands pays dans le domaine du commerce et à l'échec de Cancún, qui a encore aggravé la situation concernant les négociations commerciales multilatérales. Les obstacles non tarifaires et le niveau élevé des subventions agricoles figurent parmi les raisons essentielles des déséquilibres considérables des échanges multilatéraux, déséquilibres qui ont creusé, et non réduit, l'écart entre le Nord et le Sud. Le système commercial multilatéral a joué un rôle vital dans la croissance phénoménale de la valeur du commerce mondial, mais la majorité des pays en développement ne tirent pas pleinement avantage des échanges, notamment parce que les dispositions concernant le traitement préférentiel et différencié des exportations en provenance des pays en développement n'ont pas été mises en oeuvre de façon efficace. L'agriculture doit être au centre du nouveau cycle de négociations commerciales et les pays développés, qui versent d'importantes subventions agricoles à leurs agriculteurs, doivent commencer à les éliminer progressivement. La Chine, pour sa part, a éliminé les subventions à l'exportation pour un grand nombre de produits, depuis qu'elle a rejoint l'OMC.

38. Dans le nouveau cycle de négociations, une attention particulière doit être accordée aux nouveaux membres, dont les gouvernements et les industries fragiles sont soumis à un impératif puissant de restructuration. Il est indispensable d'établir un ordre économique plus juste et plus équitable qui tienne compte des intérêts de la majorité des pays. La communauté internationale doit tirer les leçons de l'échec de la réunion de Cancún et doit aborder le commerce du point de vue du développement, encourager les efforts visant à éliminer les distorsions et les injustices dans le système commercial multilatéral et ouvrir davantage les marchés de façon à favoriser le sain développement du système commercial multilatéral.

39. **M. Nebenzia** (Fédération de Russie) indique que, si sa délégation est très préoccupée par l'échec de Cancun, elle ne considère pas qu'il s'agisse d'une crise insurmontable. Rien ne peut remplacer l'OMC. Les maigres progrès réalisés durant le cycle de Doha ont simplement montré que le système commercial international est encore loin d'être parfait et que les règles existantes doivent être améliorées pour garantir un accès stable, prévisible et non discriminatoire aux biens et services de tous les pays, y compris les pays à économie en transition, qui négocient leur accession à l'OMC. La suppression progressive des obstacles commerciaux et du protectionnisme est indispensable au développement économique et social. Par exemple les réglementations antidumping contre les exportations russes ont coûté à l'économie russe 2,5 milliards de dollars par an. Le commerce extérieur représente un tiers du produit intérieur brut du pays et la zone douanière russe constitue un septième des zones douanières totales du reste du monde. Ainsi, l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC pourrait renforcer cette organisation dans l'intérêt de tous ses membres.

40. L'accession à l'Organisation mondiale du commerce continue d'être une priorité essentielle pour la Fédération de Russie et, dans les quelques prochains mois, les lois internes seront alignées sur les règles de l'OMC. La Russie a déjà diminué les droits de douane et accordé un traitement préférentiel aux importations en provenance d'un grand nombre de pays en développement, notamment les pays les moins avancés. La délégation russe se félicite de l'introduction d'un système commercial préférentiel comparatif pour les pays les moins avancés, demandé par le Sommet du Millénaire.

41. Les responsables du Bélarus, du Kazakhstan, de l'Ukraine et de la Russie viennent de signer des documents concernant l'établissement d'un Espace économique commun destiné, entre autres, à mieux coordonner les efforts durant le processus d'accession

à l'OMC. Tout en se félicitant du processus continu d'intégration en Europe, la délégation russe est opposée à la création de nouvelles lignes de démarcation comme suite à l'adhésion de ses voisins occidentaux à l'Union européenne. Le problème essentiel à cet égard est le développement et le ravitaillement de la région de Kaliningrad. La Fédération du Russie souhaiterait aussi que toute l'attention voulue soit accordée à l'incidence possible d'une nouvelle expansion de l'Union européenne sur les relations commerciales et économiques historiques entre elle et les pays adhérant à l'Union européenne. Compte tenu de ce qui est arrivé lorsque l'Union européenne s'est étendue en 1995, la Russie a toutes raisons d'être prudente. M. Nebenzia demande donc un dialogue de fond et constructif avec l'Union européenne sur l'ensemble complexe de questions qu'implique toute nouvelle expansion de l'Union.

42. **M. Akram** (Pakistan) considère qu'il y a une contradiction de plus en plus grande entre la défense par l'OMC du marché et de la libéralisation réciproque et la réalité, à savoir une mondialisation inégale, conduisant à une marginalisation croissante des pays en développement, qui ne peuvent plus être compétitifs dans le jeu injuste et brutal du commerce international. Il est regrettable que le cycle de négociations commerciales de Doha ait été axé sur la libéralisation dans des domaines représentant un intérêt majeur pour les pays développés, alors que les objectifs et les vues des pays en développement ont été négligés.

43. Décrivant quatre mesures susceptibles de relancer les négociations de Doha, M. Akram indique que, premièrement, il y a lieu d'identifier les objectifs qui peuvent faire de Doha le « Cycle du développement ». Il s'agit notamment de résoudre véritablement les problèmes d'application en suspens; de s'engager à éliminer les crêtes tarifaires et l'escalade tarifaire dont pâtissent les exportations des pays en développement; d'appliquer des règles orientées vers le développement en matière de mesures antidumping; et de promouvoir des engagements de développement spécifiques dans les domaines du commerce et de la dette, des finances et du commerce et des transferts de technologie. Deuxièmement, on pourrait envisager de « verser une avance » aux pays en développement, afin de renforcer la confiance dans le cycle de Doha. Il pourrait s'agir d'un moratoire sur les mesures de dumping et les autres mesures contre les pays en développement à faible revenu ainsi que d'une réponse positive à l'Initiative de l'Afrique sur le coton. Troisièmement, un net engagement pourrait être pris de renforcer les capacités des pays en développement afin qu'ils soient mieux à même d'accroître leurs exportations et leurs échanges et de promouvoir ainsi leur développement. Un tel engagement pourrait se manifester par l'établissement d'un fonds d'au moins 100 millions de dollars, qui serait géré conjointement par l'OMC, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Quatrièmement, la communauté internationale doit convenir d'un processus décisionnel plus transparent et démocratique à l'OMC. Par exemple, les projets de décision devraient émaner des membres de l'OMC, et non des présidents, et devraient être négociés ouvertement.

44. Les autres questions qui doivent être traitées d'urgence sont notamment l'instabilité et la baisse persistantes des prix des produits de base; l'examen et l'ajustement des politiques actuelles en matière de dette et de financement compte tenu de leur incidence sur l'expansion du commerce et le développement dans les pays en développement; et la réduction de la pauvreté grâce au commerce. Dans ce dernier cas, des mesures ciblées sont requises pour tirer parti du commerce afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les travaux à cet égard doivent être menés conjointement par les institutions de Bretton Woods, la CNUCED et le PNUE.

*La séance est levée à 13 h 10.*